



SNPTRI
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux
et Infrastructures**

Direction Territoriale Centre -Bourgogne

Déclaration préalable à la CLSSCT du 28 avril 2026

Monsieur le Président,

Nous nous retrouvons aujourd'hui, une nouvelle fois, pour aborder la question des aménagements d'horaires en période de canicule et de fortes chaleurs. Nous rappelons que ces mesures s'appliquent de manière exceptionnelle durant l'année et ne concernent même pas l'ensemble du territoire de la DTCB.

La CGT souhaite insister sur un point fondamental : en 2025, quatre signalements ont été enregistrés dans l'outil "Gasper", relatifs à des malaises survenus pendant des périodes de canicule et de fortes chaleurs. Ces incidents ont nécessité l'intervention des secours, ce qui souligne la gravité de la situation. Cependant, il est incompréhensible et inacceptable de constater que ces quatre signalements ne figurent pas dans le document d'analyse. Cette omission nous semble être une minimisation de la gravité de ces événements. Nous l'avions déjà souligné en mars, et il est regrettable que le document n'ait pas été corrigé avant cette instance pour nous permettre une analyse plus sérieuse et fidèle des faits.

Malgré deux groupes de travail réunis en novembre et février, ainsi qu'une première CLSCCT qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, la CGT a formulé des propositions concrètes, lesquelles ont été ignorées. Nous réitérons aujourd'hui, avec force, notre exigence d'une révision urgente du règlement concernant les fortes chaleurs.

En conséquence, la CGT exige la mise en place immédiate des mesures suivantes :

1. **Des horaires aménagés pour tout le personnel d'exploitation en journée continue (7h30 - 15h30) pour l'ensemble de la DTCB**, sans perte de rémunération ni impact sur le temps de travail.
2. **La révision des températures seuils**, afin qu'elles soient ajustées à des niveaux raisonnables, au minimum ceux proposés lors des groupes de travail.
3. **La présentation et la mise en œuvre d'un plan de végétalisation des plateaux d'écluse**, dans le but d'offrir des conditions de travail plus supportables.
4. **La présentation d'un plan de construction d'abris pour les éclusiers là où il en manque**, avec un accès à l'électricité, à de l'eau et à des sanitaires.
5. **La dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) efficaces contre les fortes chaleurs** pour tout le personnel d'exploitation.

En examinant les documents fournis, la CGT reste préoccupée par le fait que la direction n'a pas pleinement pris en compte les divergences entre ses propositions et celles de notre organisation syndicale. Ces divergences sont rarement mentionnées dans les documents, ce qui nous semble préjudiciable à une véritable prise en compte de la situation. Il nous paraît inacceptable qu'en période de canicule, les horaires puissent entraîner une augmentation de l'amplitude de travail des agents, leur imposant des coupures longues sans accès aux conditions nécessaires pour un véritable repos et rafraîchissement.

Nous comprenons bien entendu la pression exercée par les professionnels de la voie d'eau sur la direction pour maintenir coûte que coûte l'ouverture du réseau pour des raisons économiques. Toutefois, cette position est facile à tenir pour ceux qui ne sont pas directement exposés à la chaleur. L'intérêt commercial doit être mis en second plan par rapport à la santé des agents, qui doit rester une priorité absolue, non négociable.

À cet égard, nous demandons à connaître précisément le nombre de bateaux circulant pendant les heures les plus chaudes des journées de canicule et de fortes chaleurs, et que cette donnée soit comparée avec celles des journées classiques.

Enfin, nous alertons la direction sur le fait qu'une focalisation excessive sur l'aspect financier n'est pas la solution. Il serait bien plus judicieux de se concentrer sur l'état actuel du réseau de la DTCB, qui pénalise déjà fortement le trafic. Un éventuel recours à des modes d'exploitation dégradés, le temps de préserver la santé des agents, serait amplement justifié pour garantir leur bien-être et leur sécurité.

La CGT exige donc une prise en compte sérieuse et immédiate de ces revendications, afin de garantir la santé et la sécurité de tous les agents exposés à ces conditions extrêmes.

Nous vous remercions pour votre attention et espérons obtenir une réponse à la hauteur des enjeux.

Les représentants CGT à la CLSSCT